

La Prévention des Risques Professionnels, un service dédié à votre sécurité au sein de la MSA



santé
famille
retraite
services

Comment prévenir les risques liés aux métiers de l'Agriculture ? La diversité des activités agricoles, l'utilisation de nombreux équipements, la manipulation de produits de traitement engendrent de nombreux risques spécifiques.

La MSA Provence Azur peut vous accompagner dans la recherche de solutions pour pallier ces risques.

■ La prévention à la MSA Provence Azur en chiffres*

- 10 conseillers en prévention
- Plus de 74 000 € investis en aides financières simplifiées (exploitants et agricoles)
- 158 formations de Sauveteur Secouriste du Travail
- Près de 83 000 € investis dans la mise en place de contrats de prévention.

Votre caisse MSA Provence Azur a à cœur de vous accompagner dans vos actions de prévention, en partenariat avec les organisations agricoles et les services publics.

Pour en savoir plus sur notre accompagnement et nos aides, rendez-vous sur notre site internet provenceazur.msa.fr – rubrique Employeur – Santé Sécurité au Travail – Prévention en MSA Provence Azur

■ Le conseiller en prévention, vecteur de sécurité

Exploitants, employeurs et salariés du monde agricole : vous pouvez bénéficier de l'intervention d'un conseiller en prévention. **Il vous apportera des réponses et des solutions adaptées pour votre sécurité au travail.**

Le conseiller en prévention vous accompagne en effet au quotidien pour :

- améliorer l'environnement et les situations de travail,
- réaliser des études de poste ou d'environnement de travail,
- informer, former aux risques professionnels,
- accompagner les projets lors de la transformation d'un bâtiment,
- procéder à des enquêtes accidents du travail et maladies professionnelles,
- réaliser des études et enquêtes sur des risques dans des secteurs d'activités ou des catégories de populations.

■ Agir et sensibiliser au quotidien

En allant à la rencontre des exploitants, employeurs et salariés agricoles, **le conseiller en prévention vous sensibilise sur :**



Nouveau et pratique

Vous pouvez désormais nous envoyer vos documents de manière spontanée, directement en ligne sur notre site internet provenceazur.msa.fr

Rendez-vous dans "Mon espace privé" rubrique "Contact et échanges" ou "Messages" puis service en ligne "Envoyer un document".

- les effets positifs de la mise en place d'actions de prévention,
- l'identification et l'évaluation des risques dans l'entreprise,
- la réglementation en vigueur.

■ Elaborer et animer des sessions de formation

Vous avez la possibilité de suivre des formations adaptées aux risques les plus fréquents. Ces sessions peuvent aborder des thèmes variés tels que l'évaluation de risques, la prévention des chutes de hauteur, les risques chimiques, les Risques Psychosociaux, les Troubles Musculo Squelettiques (TMS...).

Pour y participer, contactez votre MSA Provence Azur :

Alpes-Maritimes et Var : 04 94 60 38 54

Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 96

* Chiffres MSA Provence Azur 2017